



MOTION

Auteur PLR/FDP, par Richard Nanchen
Objet Tous ensemble dans cette transition énergétique
Date 15/11/2021
Numéro 2021.11.402

L'actuelle loi sur l'énergie est en phase de mise en forme et sera prochainement soumise à une commission parlementaire, puis au Grand Conseil pour être analysée et modifiée. Il est reconnu que la production de chaleur représente plus de 40% de l'énergie consommée sur notre territoire. Cela restera le cas à l'avenir. La Suisse s'est engagée à réduire drastiquement ses émissions de CO2 de manière durable et le Conseil Fédéral vise zéro émission pour 2050.

Aujourd'hui, l'électricité est le vecteur énergétique le mieux considéré. Dans notre canton, il est établi qu'elle peut être produite de manière particulièrement efficace à partir de ressources renouvelables (hydraulique, solaire,...). Nous sommes une région productrice d'électricité, certes, mais arriverons-nous au but fixé uniquement avec l'électricité ? De plus, en hiver, arriverons-nous à compenser les manques d'électricité ? Il est déjà communément admis qu'il sera nécessaire de disposer de nouveaux moyens de stocker l'électricité pour équilibrer la production et la consommation. Toutefois, le stockage saisonnier reste un important défi. Nous devons donc tenir compte de toutes les énergies renouvelables et des vecteurs énergétiques disponibles, afin de profiter de l'énergie en excès l'été et de pouvoir l'utiliser en hiver.

Avec la mise en service de réacteur de méthanisation, le secteur gazier prouve sa volonté de faire sa part pour cette transition énergétique en valorisant les déchets verts et la biomasse. De plus, son réseau de distribution déjà en place facilitera à l'avenir l'acheminement vers ses clients d'une énergie propre issue de ressources renouvelables et neutre en carbone. Le surplus de production électrique estival pourra également être valorisé en hiver avec la production de gaz de synthèse en combinant la production d'hydrogène et la captation de CO2. Dans le projet de révision de la loi sur l'énergie, la possibilité n'est pas donnée d'utiliser le vecteur énergétique "gaz" d'une manière globale, efficace et durable. Les limitations viennent notamment des articles suivants :
Art.3 al. 4 « L'énergie thermique et électrique issue de sources d'énergie renouvelable ne peut être prise en compte que si elle est produite directement sur le site concerné ou si elle est fournie par un réseau de chauffage à distance »

Art. 3 al. 5 « Le gaz renouvelable produit sur le territoire Valaisan peut être pris en compte lorsque les certificats d'origine sont utilisés dans le cadre de l'alimentation d'un réseau de chauffage à distance » encore seulement la production Valaisanne ne peut être prise en compte.

En matière énergétique, nous ne pouvons pas fonctionner en vase clos au niveau de notre canton. Nous devons aussi planifier, collaborer et échanger au niveau national voir international pour satisfaire écologiquement et économiquement les besoins. Avec les différents réseaux interconnectés, le transport d'énergie reste efficace et essentiel.

La limitation du réchauffement climatique nécessite la mise à profit de toute la diversité des énergies renouvelables et des vecteurs énergétiques disponibles. C'est le seul moyen, d'avoir des résultats rapides afin d'arriver aux objectifs fixés. Le gaz énergie, avec ces 170'000 abonnés valaisans peut dès demain contribuer à cette transition énergétique, en délivrant du biogaz ou du gaz de synthèse issu de production renouvelable en Valais ou en Suisse.

Avec la reconnaissance du biogaz et du gaz de synthèse, nous pourrions aussi stocker les surplus de production électrique pour équilibrer la production et la consommation journalière, mais surtout saisonnière.

Afin de servir correctement nos concitoyens, donnons leur les possibilités de faire cette transition énergétique dans les meilleures conditions possibles. D'une manière simple, économiquement facile à gérer et surtout en tenant compte des possibilités d'utiliser au mieux tous les vecteurs énergétiques pouvant contribuer à cette transition énergétique.

Conclusion

La consultation sur le projet de la nouvelle loi sur l'énergie est terminée. Etant donné la situation mondiale actuelle, les propositions faites dans le cadre de cette nouvelle loi sur l'énergie exigent que le parlement se prononce sur les opportunités de valoriser tous les vecteurs énergétiques issus de toutes les ressources renouvelables.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat :

- * d'analyser et de prendre en compte, lors de la mise en place de cette nouvelle loi, toutes les énergies renouvelables et les vecteurs énergétiques disponibles sur le marché actuel à même de contribuer à la transition énergétique.
- * De réfléchir aux possibilités de collaboration inter cantonales voire internationales pour l'approvisionnement en énergies renouvelables de nos concitoyens.
- * d'adapter la loi aux possibilités de produire des énergies renouvelables ailleurs que sur le site de consommation et de mettre à profit toute la diversité des vecteurs énergétiques.